

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 477

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Boyer et M. Tardy

-----

**ARTICLE 5 SEXIES**

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« 1° et la a du 3° du I entrent »

les mots :

« I entre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence.

Toutes les mesures prévues en matière de lutte contre le tabagisme de ce texte entrent en vigueur au 20 mai 2016.